Toute société, se présentant avec des membres exécutants pris en dehors de sa composition ordinaire, sera exclue du concours.

Art. 10. — On ne pourra concourir avec un morceau qui aura déjà été primé dans un autre concours.

Art. 11. — Chaque corps de musique instrumentale exécutera à son choix, deux morceaux, dont l'un sera considéré comme morceau d'ensemble et l'autre comme solo. Les morceaux d'ensemble à exécuter devront être une symphonie, une fantaisie ou une ouverture.

Le second morceau sera un air varié ou une fantaisie avec *solo*.

Art. 12. — Chaque société d'Orphéonistes devra exécuter deux chœurs, l'un à son choix, l'autre *imposé*. La partition du chœur imposé sera délivrée gratuitement à chacune des sociétés inscrites 30 jours avant l'époque fixée pour le concours.

Art. 13. — Pour les société chorales il ne sera pas tenu compte des soli.

Art. 14. — Chaque société sera tenue de remettre à la mairie, lors de son arrivée, la liste nominative des membres qui la composent, dûment certifiée par le maire de sa localité, avec constatation qu'ils en font partie depuis trois mois au moins.

Art. 15.—Les différents corps de musique et d'orphéon, devront être arrivés au plus tard à midi : ils seront reçus par les délégués de l'administration municipale.

A midi et demi, les musiques, avec leurs insignes et leurs bannières, se dirigeront du débarcadère au lieu du concours dans l'ordre de cortège réglé par l'autorité municipale, en jouant des pas redoublés.

Art. 16.—Les corps de musique de la garde nationale et de la compagnie municipale des sapeurs-pompiers volontaires d'Amiens, ainsi que la société des Orphéonistes de la même ville, ouvriront les concours d'harmonie, de fanfare et d'orphéon, mais sans y prendre part.

Art. 17.—VINGT-NEUF MÉDAILLES, LA PLUPART AUX ARMES DE LA VILLE D'AMIENS, EN OR, EN VERMEIL ET EN ARGENT, de valeurs différentes suivant le rang des prix (300 fr. — 250 fr. — 200 fr., etc.) et représentant ensemble une somme de plus de *trois mille francs*, seront distribuées dans l'ordre suivant :

MUSIQUES INSTRUMENTALES.

HARMONIE.

PREMIÈRE CLASSE.

Ensemble :

1er prix. — Une médaille d'or.
2e » Une médaille d'or.

Solo :

Prix. — Une médaille d'or.

DEUXIÈME CLASSE.

Ensemble :

1er prix. — Une médaille d'or.
2e » Une médaille d'or.

Solo :

Prix. — Une médaille d'or.

TROISIÈME CLASSE.

Ensemble :

1er prix. — Une médaille de vermeil.
2e » Une médaille d'argent.

Solo :

Prix. — Une médaille d'argent.

FANFARES.

PREMIÈRE CLASSE.

Ensemble :

1er prix. — Une médaille d'or.
2e » Une médaille d'or.

Solo :

Prix. — Une médaille d'or.

DEUXIÈME CLASSE.

Ensemble :

1er prix. — Une médaille d'or.
2e » Une médaille de vermeil.

Solo :

Prix. — Une médaille d'argent.

TROISIÈME CLASSE.

Ensemble :

1er prix. — Une médaille de vermeil.
2e » Une médaille d'argent.

Solo :

Prix. — Une médaille d'argent.

ORPHÉONS.

DIVISION SUPÉRIEURE.

Première section.

Prix. — Une médaille d'or.

DEUXIÈME SECTION.

1er prix. — Une médaille d'or.
2e » Une médaille d'or.

1re division.

1er prix. — Une médaille d'or.
2e » Une médaille d'or.

2e division.

1er prix. — Une médaille d'or.
2e » Une médaille d'or.

3e division.

PREMIÈRE SECTION.

1er prix. — Une médaille d'or.
2e » Une médaille de vermeil.

DEUXIÈME SECTION.

1er prix. — Une médaille de vermeil.
2e » Une médaille d'argent.

Art 18. — Il n'y aura pas de 2e prix à moins de trois sociétés concurrentes.

Art. 19. — Une médaille commémorative, en argent, sera donnée au corps de musique d'harmonie, à celui de fanfare et à la société chorale qui viendront, du point le plus éloigné, prendre part au concours.

Dans le cas où deux sociétés viendraient d'un point à égale distance, la médaille serait décernée à la société la plus nombreuse.

Art. 20. — Il sera prononcé sur le mérite de l'exécution par des jurys composés principalement de sommités artistiques de Paris.

Le jugement sera rendu à la majorité absolue des voix ; en cas de partage, celle du président sera prépondérante.

Dans le cas où le jury se trouverait indécis pour le jugement d'un concours, il demandera l'exécution d'un 3e morceau.

Art. 21. — Il sera dressé un procès-verbal qui restera déposé aux archives de la mairie d'Amiens. Il en sera remis un extrait, en forme de diplôme, aux corps de musique qui auront obtenu des prix.

Art. 22.—A l'issue du concours, les musiques instrumentales et les sociétés chorales se réuniront autour de l'estrade d'honneur pour assister à la distribution des médailles.

Fait à l'hôtel-de-ville d'Amiens, le 11 avril 1864.

Le maire, officier de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur,

ALLOU.

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances.

Paris, 2 mai 1864.

La dépêche de Londres qui, analysant un article du Post, déclare qu'il n'y a pas lieu de compter sur le résultat de la conférence et annonce en même temps le départ d'une escadre pour les Dunes, est interprétée à Paris comme le premier symptôme d'une nouvelle et plus énergique attitude du gouvernement anglais dans la question du Danemark.

D'après une lettre de Copenhague l'esprit public serait très monté dans cette capitale, contre les plénipotentiaires auxquels est confié le différend dano-germanique. Un journal va jusqu'à dire que le roi Christian trouvera de meilleures conditions à Berlin qu'à Londres. En attendant les troupes alliées poursuivent leur marche dans le Jutland.

On se demandait comment, après avoir si énergiquement résisté à Duppel, les Danois ont abandonné Frédéricia si facilement. L'explication de ce fait se trouve dans les informations suivantes :

« Le Danemark n'a pas suivi les progrès introduits récemment dans le matériel des armées. Les armes de précision lui manquent. Il n'avait ni carabines à longue portée pour ses fantassins, ni canons rayés pour armer ses places fortes.

» Les canons abandonnés à Frédéricia sont pour la plupart de vieilles pièces en fonte dont il est impossible de se servir aujourd'hui. Leurs boulets tombent à 8 ou 900 mètres. Les Prussiens, établis sans difficulté à 3,000 mètres auraient pu démolir Frédéricia et tuer jusqu'au dernier soldat de la garnison, sans courir plus de danger que si ils eussent fait la parade ou la petite guerre aux environs de Berlin ou de Magdebourg.

» S'obstiner, dans de pareilles conditions non pas à défendre une place, mais à y demeurer pour servir de cible c'eut été de la démence. »

Décidément, disent les journaux anglais, le voyage de Garibaldi lui rapportera quelque chose ; la souscription pour les cinquante mille livres continue avec une ardeur incroyable, mais cela n'est pas encore assez. Voici que les ouvriers de Liverpool, dans leur désespoir de n'avoir pas eu la visite de Garibaldi, ont cherché le moyen de lui présenter un petit souvenir. Leurs délégués se sont réunis et on a fait plusieurs propositions. Celles qui paraissent avoir le plus de chances de succès sont : la construction d'un yacht, et l'aquisition de la moitié de l'île de Caprera.

Le *Constitutionnel* insiste sur les projets révolutionnaires attribués Garibaldi par diverses correspondances d'Italie. Voici la nouvelle note qu'il insère aujourd'hui :

« On nous écrit de Livourne, à la date du 27 avril que Garibaldi avait eu aux environs de cette ville avant son départ pour l'Angleterre, une entrevue avec Guerrazi, l'ancien chef du gouvernement révolutionnaire en Toscane. »

Le *Moniteur* du soir, dont le premier numéro a paru hier, n'est autre chose que la reproduction des faits et nouvelles qui ont paru dans l'édition du matin ou qui reparaîtront dans celle du lendemain.

Pour toute la correspondance. J. REBOUX.

FAITS DIVERS.

Paris a été douloureusement affecté d'une nouvelle qui met en deuil le monde des arts. Meyerbeer est mort lundi à 5 heures du matin. Le glorieux auteur de *Robert le Diable* et des *Huguenots* est mort presque subitement, après une maladie de quelques jours. Il était né le 5 septembre 1794 et par conséquent dans sa soixante-dixième année. Notre époque perd en lui un de ses plus illustres enfants, un de ses plus brillants génies.

— La chambre où se réunit la conférence est ce qu'on appelle un des *waiting rooms* du palais de Whitehall. C'est un appartement sans aucun ornement et très simplement meublé. Il y a une table ronde et une petite bibliothèque ne contenant guère que dix volumes, et composée de *Blue-Books* sur la question du Schleswig, le plus ancien daté de 1850, de deux volumes d'un dictionnaire anglo-français et des deux dernières années de l'*Almanach de Gotha*.

Il n'y a pas même une carte du Danemark ou du Schleswig, bien que la séparation du Schleswig en deux parties puisse être discutée.

Par contre, on a arrangé, à côté de la chambre de la conférence, un salon destiné aux fumeurs, qui ne recevra pas souvent les visites de lord Russell, ennemi du tabac, tandis que lord Clarendon pourra lui donner la préférence sur l'autre pièce.

Voici comment se tiennent les séances de la conférence.

Les plénipotentiaires siégent autour d'une table ronde suivant l'ordre alphabétique de la puissance qu'ils représentent. Au centre se trouvent donc placés le comte d'Apponyi et M. de Biegeleben, ayant à leur droite le représentant de la Confédération germanique, suivent les plénipotentiaires du Danemark, de la France, de la Grande-Bretagne, de la Prusse, de la Russie et de la Suède, de sorte que ce dernier est assis à côté des plénipotentiaires de l'Autriche.

C'est lord Russell qui dirige les opérations. Aucune prérogative n'est attachée aux fonctions de président de la conférence, pas même celle d'occuper un poste d'honneur. (*International.*)

— On lit dans le *Siècle* :

Le *Moniteur* ne sera pas le seul journal à un sou ; on publie depuis quelque temps à Paris un certain nombre de feuilles littéraires à cinq centimes, parmi lesquelles figure le *Peuple*. Ce journal, ayant demandé l'autorisation de vendre ses numéros sur la voie publique à la préfecture de la Côte-d'Or, n'a obtenu pour réponse qu'un refus basé sur la trop grande multiplicité de ces publications, et sur le peu de profit que les populations attirées par la modicité du prix retirent de leur lecture. C'est fort bien, mais au moins serait-il bon que la mesure qui frappe le *Peuple* fût étendue à tous les journaux du même genre.

— La *Gazette de Madrid* publie le texte de l'arrangement conclu entre l'Espagne et la France égalisant et réduisant le prix des tarifs en vigueur pour la transmission de dépêches télégraphiques, signé à Paris le 30 novembre 1863. Cet arrangement a été ratifié depuis par S. M. C. et par S. M. l'Empereur des Français et les ratifications ont été échangées à Paris le 8 avril. Dans cet arrangement, il est établi que toutes les dépêches qui se croiseront entre l'Espagne (y compris les Baléares) et la France (y compris la Corse) paieront à raison de 4 francs pour une dépêche de vingt mots, de quelque bureau télégraphique qu'elles proviennent et à quelque bureau qu'elles soient adressées. Chaque fraction de série de 10 mots en sus des 20 paiera la moitié d'une dépêche ordinaire. Le montant de chaque dépêche sera réparti par portions égales entre les deux Etats.

— Que le doux et suave parfum de la rose produise du malaise, de la céphalalgie, des syncopes, cela est bien démontré et ne se conteste plus ; toutes les fleurs odoriférantes partagent avec les roses cet inconvénient : mais que ce parfum soit irritant, qui l'aurait cru ?

Eh bien, la chose existe cependant, et un savant docteur, M. Canuti, a découvert que dans les jardins où l'on pratique spécialement la culture du rosier, les personnes qui restent exposées à ses exhalaisons au moment de la plus grande floraison sont prises de coryza avec écoulement et irritation de la muqueuse nasale, de la gorge et des yeux.

Cette indisposition, qui se prolonge pendant huit ou quinze jours, est caractérisée par un sentiment d'ardeur incommode, gonflement des paupières, éternuements, toux sèche, puis humide, malaise général, parfois même apparaît une éruption pustuleuse, dont on peut combattre, du reste, les fâcheux effets, par l'inspiration de l'ammoniaque liquide au début du mal.

La rose de Damas est, assure-t-on, la plus à craindre, et l'on a donné le nom de *coryza à la rose* à l'indisposition à laquelle donne lieu le parfum de la reine des fleurs.

— Il y a quatre ans, John Simpson était un des mineurs heureux du voisinage d'Hornitos, comté de Mariposa : il avait réalisé une assez jolie somme et se berçait de l'espoir d'être a même de retourner bientôt chez lui, dans l'Indiana, pour y vivre à l'abri de toute éventualité entre sa femme et sa fille. Les cinq années qu'il venait de passer en Californie lui avaient semblé d'autant plus longues qu'il adorait sa famille. Il se voyait donc à la veille de la réalisation de son rêve le plus doux. Sobre, industrieux, patient, ce n'est pas lui qui aurait jamais, pour un plaisir passager, compromis le fruit de ses économies et de ses labeurs.

Lorsque la somme qu'il s'était proposé d'amasser fut entre ses mains, John Simpson fit ses préparatifs de départ. Au moment de dire adieu pour toujours à cette terre de Californie qu'il avait arrosée de tant de sueurs, il reçut une lettre de sa fille l'informant qu'après une maladie foudroyante, Mme Simpson avait rendu son âme à Dieu. Cette navrante nouvelle changea ses projets. Au lieu de retourner dans l'Indiana, il écrivit à sa fille de venir le rejoindre et à cet effet lui envoya les fonds nécessaires.

Quelques mois plus tard, calculant que le moment de l'arrivée de sa fille devait être proche, Simpson vint à San-Francisco. Un jour qu'il se promenait le long des wharves, attendant l'arrivée du bateau à vapeur, il tomba entre les mains d'une bande d'embaucheurs et de misérables qui le conduisirent de force à bord du navire *Morning-Star*, en partance pour Liverpool. Il eut beau se débattre, beau crier, on le roua de coups, et à peine sur le pont du navire, on mit à la voile. Le *Morning-Star* sortait du port de San-Francisco au moment même où le bateau de Panama, qui portait sa fille, entrait...

Le malheureux, en tombant entre les mains des bandits, n'avait pas que perdu sa liberté ; une ceinture contenant 4,000 dollars en poudre d'or lui avait été volée, de sorte qu'après un voyage de sept à huit mois il se trouva errant sur les quais de Liverpool, avec juste assez d'argent dans sa poche pour ne pas mourir de faim pendant quinze jours. Il tenta l'impossible pour revenir en Californie... Enfin, il y a quelques semaines, le navire *Wild-Pigeon* venant d'Australie le débarqua à San-Francisco.

Qu'était devenue la fille de Simpson ? Jeune, sans expérience, sans amis, sans guide, la pauvre enfant, après avoir souffert tout ce qu'on peut souffrir, du chagrin de se voir seule était tombée dans la misère et de la misère dans un abîme...

John Simpson entra par hasard dans un de ces cafés-chantats établis dans les caves des maisons de certaines rues à San-Francisco. Une jeune fille vint lui demander ce qu'il voulait boire... C'était son enfant..... Pauvre, pauvre Simpson! il faillit devenir fou...

Le père et l'enfant sont sortis ensemble de cette maison et l'un des bateaux de Sacramento ou de Stockton les a emportés dans l'intérieur. Puisse le Dieu juste et bon les consoler d'un passé affreux.

A l'approche des Chaleurs de l'Été, nous croyons devoir signaler à nos concitoyens le SIROP DE CALABRE, dont de nombreuses expériences ont été faites à Paris, et pour lequel les attestations les plus honorables ont été délivrées à l'inventeur, M. A. OBEZ, de Douai. Cette boisson hygiénique, et très agréable, destinée spécialement aux classes laborieuses par son caractère étonnant d'économie, est en usage dans l'armée, ainsi que dans les ateliers des chemins de fer du Nord et de l'Ouest : Moyennant *trois centimes* par jour, chaque homme peut se désaltérer, sans compromettre sa santé, le trésor le plus cher du travailleur. Nous pensons que MM. les chefs de nos nombreux établissements industriels, nous sauront gré de leur avoir fait connaître cette découverte et, toujours soucieux du bien-être de leurs ouvriers, s'empresseront de favoriser l'introduction de cette boisson dans leurs usines. Nous apprenons, du reste, que plusieurs d'entre eux en ont déjà pris l'initiative.

Nous nous permettrons à ce sujet de citer l'extrait suivant du Moniteur des Inventions :

« Le sage ne dit rien qu'il ne prouve » *sapiens nihil dicit quod non probet*, dit une règle de la grammaire latine. M. Obez, de Douai, est évidemment un sage, puisqu'en nous demandant notre avis motivé sur ses nouveaux produits, il a voulu, afin de mettre notre conscience à l'aise, nous en expédier des échantillons, comme pour nous dire : « Goutez et prononcez-vous. » Donc nous pouvons affirmer que les bonbons sont exquis, qu'ils parfument et rafraîchissent la bouche en même temps que leur pâte va adoucir et réchauffer l'estomac. Avis à certains enrhumés à perpétuité, avis aussi à certains fumeurs à l'haleine brûlante et désagréable. Quant au sirop, il est certainement destiné à remplacer avant peu le traditionnel et insipide *coco*. Pourquoi s'obstinerait-on, en effet à préférer le mauvais à l'excellent, alors qu'il n'en coûtera pas un centime de plus? Le sirop de Calabre nous a paru une mixture de reglisse et de quelques autres édulcorants parfumée à la menthe, au rhum, etc. Il rafraîchit instantanément le palais et l'on sent de suite aussi son action réconfortante sur la poitrine. Telle a été notre appréciation personnelle et consciencieuse, après avoir goûté les bonbons et degusté le sirop. L'inventeur a déjà reçu, du reste, des témoignages autrement flatteurs. Des maréchaux, des colonels, des officiers supérieurs, des médecins civils et militaires, ont adopté ou approuvé son pectoral et sa délicieuse boisson. Partout où les expériences ont été possibles, le triomphe a été complet. On peut donc prédire, sans être prophète, qu'au fur et à mesure qu'elles se multiplieront le succès populaire des bonbons et du sirop de Calabre ira grossissant et que leur inventeur, M. Obez, prendra rang parmi ces hommes dont les classes laborieuses conservent à jamais le souvenir en reconnaissance de ce qu'ils ont fait pour elles. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 mai.

Les avis politiques et financiers de Londres pèsent sur le marché.

L'avis de la flotte anglaise dans la direction de la Baltique n'indique pas, en effet, chez le gouvernement anglais lui-même, une espérance bien solide d'arriver à une solution pacifique.

La rente faiblit de 66.65 à 66.40, et le Mobilier de 1197.59 à 1170.

Le marché est très agité.

La Bourse de Londres est fermée aujourd'hui à l'occasion de la fête de la reine Victoria ; mais cette solennité n'a pas empêché la Banque d'Angleterre d'élever le taux de son escompte.

Malgré cela de nombreux achats relèvent les cours et la rente finit à 66.60, en baisse de 5 centimes seulement sur samedi, avec un report de 30 cent.

Le Mobilier est revenu à 1192.50, son cours de début.

L'Espagnol fait 670.

L'Emprunt italien a faibli de 68.60 à 68.30 pour revenir à 68.50 avec un report de 35 c.

Les chemins sont à peu près dans les cours de samedi.

Les Transatlantiques ont faibli à 537.50 et les Suez à 460.

Cours moyen du comptant :

3 %, 66.57 1/2.
4 1/2 %, 94.22 1/2.
Banque de France, 3,355.
Crédit foncier, 1,275.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

Prix des huiles à Lille, le 2 mai.

Colza.	l'hect.	»	à »	»
Idem étrangères. . . .		»	»	»
Œillette bon goût . . .		»	»	»
Cameline.		»	»	»
Chanvre		»	»	»
Lin du pays		»	»	»
Id. étrangères		»	»	»
Huile épurée pour quinquet		»	»	»
Id pour réverbères. .		»	»	»

Prix-courant légal des spiritueux, à Lille

Marché du 26 avril 1864.

Esprit 3/6 Montpell..	l'hect	»	»	»	»
3/6 bett rave fin	id	»	»	»	»
3/6 mélas. ind.	id	69	50	70	»
3/6 fin de grains	id	69	»	»	»
3/6 de riz.	id	»	»	»	»
Genièvre.	id	40	»	»	»
Anis	id	»	»	»	»

	GRAINES (l'hect.)		TOURTEAU. (100k.)	
Colza. . .	24 »	à 26 50	16 »	à 16 50
Œillette b.g	28 »	29 »	15 50	» »
Id. rousse.	» »	» »	» »	» »
Cameline.	20 »	24 »	15 50	16 »
Chanvre .	14 »	» »	14 50	» »
Lin du pays.	27 »	30 »	26 »	27 »

Bourse de Paris

RENTES ET ACTIONS	DU 30 AVRIL. PREMIER COURS	DU 30 AVRIL. DERNIER COURS	DU 2 MAI. PREMIER COURS	DU 2 MAI. DERNIER COURS
3 0/0 compt.	66 75	66 75	66 60	66 55
Dito fin cour.	66 70	66 70	66 60	67 60
4 1/2 0/0 cpt.	94	94 50	94 20	94 25
Dito fin cour.	»	»		
Oblig. Trésor	440	438 75	437 50	435
Banq. de Fran	3350 »	3350 »	3355 »	3355 »
Crédit foncier estamp. cpt.	1280	1280 »	1275	1275 »
Dito fin cour.	1280 »	1280 »	1280 »	1270
Do nouv. cpt.	1245 »	1245 »	1240 »	1240 »
Dito fin cour.	1247 50	1247 50	1245	1245 »
Cré. mobilier comptant.	1210	1205 »	1195 »	1192 50
Dito fin cour.	1217 50	1206 25	1195 »	1192 50
Comptoir nat. comptant.	850	850 »	850 »	845
Dito fin cour.	850 »	850	847 50	847 50
CHEM. DE FER				
Orléans. cpt.	887 50	886 25	882 50	885 »
Dito fin cour.	887 50	885	885 »	890 »
Nord, compt.	975 »	977 50	972 50	975
Dito fin cour.	976 50	977 50		»
Est, comptant	480 »	481 25	480	475
Dito fin cour.	480 »	480	481 50	480
Paris-Lyon-Méditer. cpt.	940 »	938 75	935	940
Dito fin cour.	945 »	940 »	936 25	942 50
Midi, compt.	660 »	657 50	655 »	645 »
Dito fin cour.	660	655 »	650	647 50
Ouest, comp.	500	500 »	500	500
Dito fin cour.	495	495 »	»	
Genève, comp	»	»	»	»
Dito fin cour.	»	»	»	»
Dauphiné, cpt	»	»		
Dito fin cour.	»	»	»	
Ardennes, cpt	462 50	462 50	465	465 75
Dito fin cour.	»	»	»	
Alger compt.	»		»	»

KERMESSES.

Jeudi 5 mai (Ascension).

Don, Mouveaux.

Les personnes qui désireraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien et espagnol peuvent s'adresser au bureau du *Journal de Roubaix*.

TIRAGE DÉFINITIF

DE LA LOTERIE MOBILIÈRE St-POINT.

TIRAGE DE 300 LOTS.

ET DU GROS LOT DE 120,000 FR. POUR 25 C.

Clôture MERCREDI 25 MAI présent mois.

Vu la rapidité du placement des billets, — et vu qu'il ne reste presque plus de billets, — un ARRÊTER PRÉFECTORAL vient d'avancer l'époque d'abord fixée pour ce Tirage définitif de la Nouvelle Loterie *Mobilière St-Point*. — Le billet, 25 c. — Si à Roubaix il ne reste plus de billets, adresser immédiatement (en mandat de poste ou timbre-poste) au Directeur du Bureau-Exactitude, rue Rivoli, 68, Paris. *Cinq francs* pour recevoir *vingt billets* variés, et avoir *vingt* chances pour gagner 120,000 francs. 7553-4530

Caisse commerciale de Roubaix

Jules Decroix, Vernier, Verley et Cie.

Les Actionnaires sont invités à se réunir le vendredi 20 mai, à 2 1/2 heures de relevée.

Ordre du jour :

Modification à l'article 3 des statuts.

4542

Sirop de Calabre

A LA MENTHE OU AU RHUM,

bréveté, S. G. D. G.

Nouvelle boisson hygiénique, agréable, très-économique. Un litre de sirop à la Menthe anglaise suffit pour faire, *instantanément et sans aucune préparation*, 200 litres de boisson. Prix du litre, 5 francs.

Seul représentant pour Roubaix et Tourcoing, M. Detournay-Screpel, rue de l'Embranchement, 30, à Roubaix. 4520

Annonces légales.

FORMATION DE SOCIÉTÉ.

D'un contrat passé devant Me Duthoit, notaire à Roubaix, le vingt-un avril mil huit cent soixante-quatre, enregistré le vingt-sept.

Il appert :

Que M. Louis Watine-Rousseau, fabricant de tissus, demeurant à Roubaix ;

Et M. Alfred Truffaut, sans profession, demeurant en la même ville ;

Ont formé entre eux pour dix années, à compter du premier mai mil huit cent soixante-quatre jusqu'à pareil jour de mil huit cent soixante-quatorze, une société en nom collectif pour la fabrication des tissus dits articles de Roubaix ;

Son siége est à Roubaix, rue Pélart, numéro dix-sept ;

La raison de commerce est : LOUIS WATINE-ROUSSEAU et ALFRED TRUFFAUT ;

Chacun des associés à la signature sociale ; elle n'obligera la société que lorsqu'elle aura pour objet des affaires qui l'intéresseront ; en conséquence, tous billets, lettres de change, cédules, obligations, marchés, endossements et autres engagements quelconques devront exprimer la cause pour laquelle ils auront été souscrits.

Pour extrait conforme :
Signé : DUTHOIT.